

Commune d'Etepigny

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 septembre 2014

La séance a été ouverte à 20h10.

Etaient présents : Mmes Chapuis Sabrina, Pizard Chantal.

MM. Brégand Frédéric, Chenu Laurent, Chevassus Joël, Gey Nicolas, Gousset Jérôme, Perez Didier, Roy Jean-Paul et Signori Frédéric.

Absent : Mme Martin Françoise a donné procuration à M. Chevassus.

Secrétaire de séance : Signori Frédéric.

Approbations et signature des délibérations des précédents Conseils Municipaux.

Commission Communale d'Action Sociale : modification de la délibération concernant les désignations des membres du CCAS. A l'unanimité Jean-Paul Roy a été désigné au CCAS. Les membres sont ainsi : Didier Perez, président
Sabrina Chapuis, vice-présidente
Chantal Pizard, Françoise Martin et Jean-paul Roy, élus municipaux
Pina Brégand et Ginette Jupille.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : la délibération 2014-028 est modifiée par un vote à l'unanimité. Sont supprimés tous les alinéas où les délégations consenties au Maire étaient fixées «dans les limites déterminées par le conseil municipal».

Délibération modificative concernant le budget Eau-Assainissement : Une opération d'ordre est votée à l'unanimité correspondant à des amortissements de frais d'études. Il est voté une dépense d'investissement au chapitre 041-titre 2156 de 721.85 euros et une recette d'investissement au chapitre 042-titre 28031 pour un montant de 721,85 euros.

Compte-rendu de la commission Fête et cérémonie-Vie associative et décision du conseil municipal :

- Proposition de 2 devis pour le nettoyage en profondeur de la salle des fêtes et de celle des associations. Le devis de la société Compétences Qualités Services d'un montant 1064,40 euros TTC est retenu.
- La commission propose d'améliorer l'équipement de la salle des fêtes. Il est décidé d'acheter un four à micro-ondes, des distributeurs de savons et de papiers, des poubelles et un sèche-mains soufflant pour un montant total de 1300 euros.
- La commission propose de modifier les tarifs de la location de la salle des fêtes. Les associations du village continuent à bénéficier d'une gratuité par an. La salle des associations reste gratuite pour les associations du village.

	Vin d'honneur	Week-end	Location des 2 salles
Associations ou habitants du village	60 euros	180 euros (du 1/10 au 31/03 : supplément de chauffage de 40 euros)	210 euros (du 1/10 au 31/03 supplément de chauffage de 40 euros)
Associations et personnes extérieures au village	60 euros	350 euros (du 1/10 au 31/03 supplément de chauffage de 50 euros)	410 euros (du 1/10 au 31/03 supplément de chauffage de 50 euros)
Salle des associations	30 euros	30 euros	30 euros

Compte-rendu de la commission Eau-Assainissement :

- Problème des eaux pluviales rue de la Chirelle. Cette rue est la seule du village disposant d'un réseau séparatif et malgré tout un écoulement d'eaux pluviales a été constaté dans le réseau d'eaux usées. Une inspection complète des regards de cette rue sera faite par temps

sec, de pluie et après la pluie pour connaître l'origine de ces eaux claires afin d'envisager avec le (ou les) propriétaire(s) une solution.

- Fonctionnement du nouveau réseau et travaux restant à réaliser : les pompes situées dans le bassin de rétention près des bâtiments communaux ont été réparées. La station d'épuration a été vidée et la ferraille démontée par des bénévoles pour être vendue au bénéfice de la commune. Il reste à réaliser par la société Malpesa le pontage entre l'ancien réseau d'eau usée et le nouveau pour éviter que la rue du moulin et ses riverains ne soient inondés par des eaux vannes en cas de fortes pluies.
- Entretien et maintenance du réseau d'eau potable : le rendement de 46.7% de notre réseau est trop faible car il devrait être supérieur à 66%. Les pertes sont supérieures au volume consommé autorisé. Depuis cette constatation, des travaux de réparation de fuites ont été réalisés rue des maréchaux et impasse de la cure. Les pertes ont considérablement diminuées avec un rendement calculé autour de 60%. Il est envisagé un programme de changement des vieux compteurs d'eau pour augmenter le rendement du réseau et ainsi éviter une sanction financière.

Compte-rendu de la commission bâtiment, voirie et sécurité :

Une réflexion sur la sécurisation de la circulation dans le village est proposée par la commission et acceptée à l'unanimité par le conseil municipal. Celle-ci comprend :

- déplacement du panneau d'entrée de village rue de Rans jusqu'au cimetière
- déplacement du panneau d'entrée du village rue du Moulin jusqu'à la « Doulonne »
Ces modifications des limites de l'agglomération permettraient ainsi de limiter la vitesse dès l'arrivée dans le village.
- mise en place d'un panneau limitant la vitesse à 70 km/h devant le local de l'alambic
- mise en place de coussins berlinois aux deux entrées du village, rue du moulin et rue Joseph Martin avec zone limitée à 30 km/h.

Tous ces aménagements relèvent du pouvoir de police du maire, après demande à la DDT et notamment à la cellule sécurité du conseil général (CTRD). Une visite a eu lieu avec un agent de la CTRD qui a constaté sur place le bienfondé de la demande et a confirmé la possibilité de ces aménagements après avis de la DDT. Cet avis devrait être favorable.

- mise en place de coussins berlinois sur la voie communale, rue des chênes en arrivant par la Bretenièrre permettant de créer une zone limitée à 30 km/h
- mise en place d'un aménagement en bois de type écluse sur la rue de Chaux en arrivant par la forêt afin de limiter la largeur de cette voie communale et donc de ralentir les véhicules venant de la forêt
- mise en place d'un sens unique rue Fardée interdisant la descente de cette voie communale étroite rendant dangereux le croisement des véhicules
- mise en sécurité du chemin passant derrière le musée Joseph Martin par la mise en place de chicanes afin d'empêcher de tourner en vélo autour du musée et ainsi de mettre en danger nos enfants

Une réflexion a également été menée sur la réfection de la voirie. Ces travaux doivent également prendre en compte une éventuelle réfection de notre réseau d'eau potable (datant de 1934). Sur le plan financier l'impact sera complètement différent selon que le trafic des grumiers à travers le village persiste ou non. Rappelons qu'un seul passage de poids lourd équivaut à 1 million de passages de voitures. Un rendez vous a été pris cet été avec l'ONF pour envisager un détournement des grumiers sur les voies domaniales de la forêt. Cela implique de rendre carrossable les routes forestières du poil de chien et de Notre-Dame aux limites de la commune. Cette possibilité est toujours en discussion avec l'ONF et une demande officielle a été faite par le maire par un courrier au responsable régional de l'ONF à Lons le Saunier.

Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

Ce rapport est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal et comprend pour l'essentiel les informations suivantes :

- l'eau a été distribuée à 220 abonnés (inchangé par rapport à 2012)
- la commune a fourni 35 947 m³ d'eau traitée
- les abonnés ont consommé 16 429 m³ soit en moyenne 107 L/hab/j

- les pertes ont été de 19 148 m³ ce qui correspond à un rendement de 46.7%, très en dessous du seuil fixé par le décret du 27/01/2012 qui est de 66.7%
- le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé
l'abonnement en 2014 est inchangé à 45 euros
le prix HT au m³ est inchangé en 2014 à 1,00 euro
la TVA est inchangée à 5,5%
- la redevance de pollution domestique est inchangée en 2014 à 0,28 euro par m³

Rapports du Laboratoire Départemental d'Analyses du Jura (LDA39) :

- Visite annuelle du 30 avril 2014 : cette visite a permis de constater 3 fuites sur le réseau d'eau potable. Une fuite impasse de la cure, une fuite rue des maréchaux et enfin une autre rue du moulin.
- Visite curative du 17 juin 2014 : visite demandée devant une surconsommation de 30 m³ par jour. Les fuites -rue des maréchaux (probablement déjà présente l'année dernière car le rapport 2012 fait état d'une zone douteuse à cet endroit) et impasse de la cure-étaient importantes, justifiant la réalisation de travaux. Depuis la réparation de ces fuites la consommation d'eau a chuté de près de 50%. En moyenne la consommation journalière était avant les travaux d'environ 100 m³. Après les travaux, sur une période de 9 semaines, la consommation était en moyenne de 50 m³ par jour.
- Il est prévu une autre visite pour apprécier la fuite rue du moulin.

Achat de l'alambic :

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé d'acheter un alambic pour la somme de 2750 euros. Cet alambic sera mis à la disposition gratuitement par la commune à l'Association des bouilleurs de crus du village. Le restant de la somme encaissée par la commune suite au remboursement de l'assurance sera versé sous forme d'une subvention à l'association des bouilleurs de crus.

Cotisation Association des Communes forestières du Jura :

Le conseil municipal approuve le versement de la cotisation annuelle à l'association des communes forestière du Jura. Cette association est engagée sur différentes missions comme la formation des élus, le développement de la filière bois-énergie, la contribution de la forêt au développement des territoires ou l'organisation de la gouvernance entre communes et ONF. Cette cotisation annuelle calculée sur les ventes de bois de l'année « n-1 » est pour 2014 de 345 euros (comprenant la cotisation ASCOFOR de 305 euros et l'abonnement à la revue trimestrielle de 45 euros).

Informations diverses:

- SICTOM : du 15 au 19 septembre les bacs d'ordures ménagères (bacs gris) et d'emballages ménagers recyclables (bacs bleus) seront équipés de puces pour permettre la mise en place de la redevance incitative conformément aux accords du Grenelle de l'environnement. Tous les habitants du village ont du à ce jour avoir reçu un courrier du SICTOM avec des étiquettes à coller sur les bacs.
- Le Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura a nommé, d'après la liste fournie par le conseil municipal, les commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs.
Les commissaires titulaires nommés sont : Mme Antzenberger Corinne, MM. Alonzo Jean-Yves, Dordor Samuel, Guyon Stéphane, Lhomme Christophe et Plumet Jean
Les commissaires suppléants nommés sont : Mmes Thuilliers Aurélie, Masson Michèle et Heuzebroc Christelle. MM. Bouvier Michel, Louri Emmanuel et Pierre Eric.
- Conférence des maires spéciale PLUI : une réunion des maires de la communauté de communes Jura Nord s'est tenue le 3 septembre pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Frédéric Signori, qui a représenté le maire à cette réunion, accompagné de Frédéric Brégand, élu à Jura Nord, ont présenté au conseil municipal le compte-rendu de cette réunion. Ce cahier des charges pour l'aménagement du territoire (transport, logement, routes, environnement...) se fera en concertation avec tous les acteurs du territoire, dans un délai de 3 ans pour un coût d'environ 250.000 € subventionnable pour moitié.

La séance est levée à 23h50.